

Reflexions sur la Femme Marocaine

J'ai suivi, avec beaucoup d'attention, tous les articles publiés dans « Démocratie » et traitant de la femme marocaine.

Tantôt c'est Souad qui réclame l'égalité complète avec l'homme, tantôt c'est la petite histoire de la fille de Mogador, qui, selon, M. Bahlouli, « a eu un profond renitissement dans tout le Maroc ». J'avoue que c'est cette histoire qui m'a inspiré ces réflexions et propos.

Ces derniers temps, on parle dans les milieux

AU SUJET DU VOILE

Beaucoup de jeunes gens, imbus d'idées progressistes, libérales et formés à l'école française en particulier, veulent la suppression du voile. Il y eut même, à Rabat, l'année dernière, un congrès de jeunes filles au terme duquel, la suppression du voile fut décidée.

Mais posons-nous cette question : « est-ce que la femme marocaine porte le voile ? » L'Européen, qui nous regarde de l'extérieur, répondra par l'affirmative. Mais, si nous Marocains, nous observons bien notre milieu — et cela ne demande pas beaucoup d'efforts, — nous constatons que la femme marocaine est loin de porter le voile et de se soumettre à ses rigueurs.

Ceci paraît paradoxal, mais au fond, il n'y a pas de paradoxe. N'oublions pas que la grande majorité de la population féminine marocaine, vit au bled, et qu'au bled, la femme ne porte pas de voile. C'est d'ailleurs la femme la plus active, les travaux des champs ne lui sont pas inconnus. Remarquons, en passant, qu'elle joue un rôle important, dans la vie économique du pays.

Elle est en contact permanent avec l'homme, ne porte pas le voile et, en outre, ignore à peu près tout de la civilisation moderne comme elle ignore tout de sa religion. Elle vit à l'état de nature, comme dirait Rousseau.

Dans les villes, c'est différent. La femme « prétend » porter le voile et, en outre, ignore à peu près tout de la civilisation moderne comme elle ignore tout de sa religion. Elle vit à l'état de nature, comme dirait Rousseau.

Dans les villes, c'est différent. La femme « prétend » porter le voile et, en outre, ignore à peu près tout de la civilisation moderne comme elle ignore tout de sa religion. Elle vit à l'état de nature, comme dirait Rousseau.

MARIAGE ET LIBERTÉ

Au Maroc, les 99,9 % des mariages ont lieu selon les rites traditionnels que les lecteurs connaissent certainement.

Personnellement, je suis contre ces méthodes et je voudrais que l'avis de la jeune fille que l'on demande en mariage, fût prépondérant, que les fiancés eussent toutes les occasions de se connaître et reconnaître, de se découvrir l'un à l'autre, de former en commun des projets d'avenir, enfin de goûter aux délices des fiançailles pour que l'amour pût se cristalliser lentement et réellement.

L'incident de Mogador (fait banal d'ailleurs et qui ne mérite pas de prendre des proportions que lui donne M. Bahlouli dans son dernier article) est regrettable et je n'aime pas voir sa répétition.

Il a certainement eu un grand retentissement à Mogador, ville dont la population, en général, s'attache à des principes périmés.

M. Bahlouli ne sait peut-être pas qu'à Mogador, les grands bourgeois, ceux qui se disent de « bonne famille » — comme les trente deux familles de Lyon — ne permettent pas à leurs femmes de sortir le jour, même pour aller au Hammam. Il faut attendre la nuit et l'heure à laquelle tous les marchands ferment ; on emprunte ensuite les rues les moins éclairées et les moins fréquentées.

Autre chose à Mogador, même les jeunes, défenseurs zélés de l'émancipation de la femme, ne sont pas libérés de ce cachet conservateur qui pèse sur leur vie.

Il y a bien à Mogador des jeunes ménages dans lesquels l'ex-jeune fille allait au lycée, au cinéma, sortait habillée à l'européenne, mais qui, après son mariage avec le jeune homme qui était l'un des fervents « libéraux » mène la vie que menait sa grand-mère.

Cela se comprend d'ailleurs parce que le mari craint le « qu'en dira-t-on » spécial de Mogador où se trouvent également de nombreux personnages présentant un cas pathologique de curiosité malade qui consiste à vouloir remarquer le physique de Mme X et l'habillement de Mme Y, pour pouvoir répéter à tous leurs observations.

La jeune fille marocaine veut avoir la liberté de choisir son futur époux.

C'est bien et c'est son droit, un droit naturel même. Mais qui peut affirmer que la jeune fille sait toujours faire un bon choix ? Que d'unions trop rapides ont eu des conséquences catastrophiques ! Les parents ont quand même une expérience qui manque aux adolescents et c'est pourquoi leur rôle doit être d'orienter leurs enfants dans une voie raisonnable.

Les ressort des articles traitant toujours de ces

marocains, et particulièrement parmi les jeunes, de questions que l'on appelle communément problèmes. Personnellement, je n'y vois pas de problèmes, mais bien les conséquences logiques de l'évolution du Maroc.

On dit par exemple, « problème du voile », « problème du mariage », « problème de la liberté de la femme », etc...

Je vais donc donner mon opinion sur ces « problèmes ».

tous les foyers, la femme est vue par la plupart des parents de son mari, elle est même vue par ses amis, mais, pour sortir elle met un voile.

Son mari tolère qu'elle soit vue par un Israélite tel le matelassier qui entre à la maison, par un Européen, tel le médecin ou l'ami de la famille.

Je connais même des cas où le mari s'oppose à ce que le médecin musulman consulte sa femme, alors qu'il reçoit volontiers le médecin européen.

Selon lui, le Musulman est « homme », l'autre ne l'est pas...

Nous remarquons aussi dans les rues, un autre genre de voile. Celui là est bizarre. Celles qui le portent se disent civilisées et croient avoir un goût raffiné. Leur voile consiste en un morceau de voile transparent, au travers duquel le jeune homme, l'épicier, le marchand de tissus, discernent des lèvres fraîchement colorées de rouge, des petites dents en or et un cou nu.

Il y a là de quoi fasciner les plus indifférents ou les plus insensibles et je crois que celle qui a inventé cette mode, savait très bien qu'elle ajouterait aux armes naturelles de la femme ce en quoi elle ne se trompait pas, si tel était son but.

Où est donc le voile ? Après cet exposé assez bref, nous sommes amenés à conclure qu'en général, la « femme marocaine » ne porte pas le voile seule celle qui se dit évoluée — (je ne veux pas dire instruite) — s'en servant comme parure.

Serait-ce donc la civilisation qui a créée le voile ? On peut se le demander...

incident de Mogador que MM. Nadir et Bahlouli sont favorables à la jeune fille et au Mouderrès. Je ne suis pas de leur avis.

D'abord, nous envoyons nos filles à l'école pour s'instruire, non pour recevoir, sur leur chemin, ou à l'école même, des déclarations d'amour.

Il est facile de séduire une jeune fille et particulièrement la pubère qui sent en elle le besoin d'aimer et d'être aimés.

La jeune fille a horreur de la solitude et ses instincts sexuel et maternel orientent son besoin d'aimer vers le mariage, c'est-à-dire vers la forme sociale de l'amour, mais séduire une jeune fille de quinze ans, c'est vouloir aller trop vite, et malheureusement, le séducteur connaît bien trop souvent le succès.

Le Mouderrès, voulant donner à Mogador une répétition sous une forme particulière de Roméo et Juliette, a commis une grande maladresse qui va peser maintenant sur toute la vie de son amante.

Tous les chemins mènent à Rome, dit-on, et je suis certain que le Mouderrès aurait pu obtenir la main de la jeune amoureuse, sans tambour ni trompette.

MON MARI EST POLYGAME

Je viens de lire dans un journal qu'un polygame vient d'être condamné à de la prison ferme, pour avoir voulu se refuser à observer un texte de loi qui interdisait à un homme d'être l'époux de plusieurs femmes à la fois. Cette histoire véridique s'est passée en Tunisie, pays musulman.

Je suis moi-même mariée à un homme qui m'oblige à partager la qualité d'épouse légitime avec une autre femme. La seconde épouse de mon mari n'est pas une méchante femme et lui-même n'est pas un méchant homme. Cependant notre foyer est invivable. Constamment je suis obligée de prendre la défense de mes deux enfants que l'autre épouse traite injustement. Sans doute m'arrive-t-il aussi de ne pas être équitable envers ses trois enfants. Je pense que la faute ne nous incombe, ni à l'une, ni à l'autre, mais plutôt à cette situation qui résulte de la cohabitation de deux foyers différents bien que réunis sous la coupe du même chef de famille.

Mon mari, je devrais dire notre mari, est fonctionnaire. Malgré une situation moyenne, il lui est difficile d'observer malgré qu'il s'y

applique, une stricte égalité entre ses deux épouses.

N'est-il pas dit dans le Coran : « Vous ne pourrez jamais être équitables entre deux femmes, même si vous vous y efforcez ».

La polygamie engendre non seulement l'insécurité du foyer, mais elle est une cause de dissension permanente. Elle a pour conséquence, un nombre d'enfants trop élevé pour une bourse moyenne et bien souvent aussi les enfants des épouses forment des clans antagonistes.

Le jugement de Tunis donne une idée de la voie que doit suivre notre patrie. Dans le cadre de la marche en avant des pays nord-africains, la libération des femmes est aussi une œuvre de libération nationale. A époque nouvelle, vie nouvelle. La femme tunisienne vient de remporter une victoire que nous aimerions voir se répéter au Maroc. Il faut créer des associations pour la défense de la femme marocaine, afin qu'elle triomphe ses droits démocratiques au premier rang desquels figure la suppression de la polygamie.

Mme Halima HAARIKI